

Monsieur Alain BERSET
Conseiller fédéral
1782 BELFAUX

Objet : La Suisse, un eldorado pour l'industrie du tabac

Monsieur le Conseiller fédéral,

En tant qu'habitant du canton de Fribourg, je vous interpelle pour vous faire part de mon désarroi eu égard à la négligence des autorités de notre Confédération pour lutter contre ce fléau qu'est le tabagisme.

L'attitude coupable d'une grande majorité de la classe politique de notre pays, certainement sous forte influence des lobbyistes de l'industrie du tabac, a des répercussions catastrophiques sur la santé de la population qui en est victime, soit par la maladie, par l'incapacité ou par la mort, avec les coûts faramineux que cela génère. En Suisse, la tabagisme est la cause chaque année de plus de 9'000 morts.

Le coût social de la consommation de tabac en Suisse est estimé pour 1995 à près de 10 milliards de francs, soit 2,7% de la production nationale¹. Depuis lors, ce coût n'a certainement pas diminué, mais a probablement suivi l'évolution croissante du nombre de morts et de malades causés par le tabagisme en Suisse.

Sous l'égide de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), un traité a été adopté proposant un large inventaire de mesures très efficaces pour atténuer fortement l'accès au tabac et lutter contre ce marché de la mort. À ce jour l'ensemble des nations de la région européenne de l'OMS ont ratifié ce traité, à l'exception de la Suisse. C'est consternant.

À cet égard, il est intéressant de revenir sur certaines dates :

- Le 25 juin 2004 (il y a 9 ans), l'ambassadeur suisse, Monsieur Jenö Staehelin, a signé au nom du Conseil fédéral la convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac, en indiquant que, par cette signature, la Suisse s'engageait à ratifier le traité dans les meilleurs délais.
- En janvier 2009, selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) : "La Suisse prévoit de la ratifier (la Convention-cadre de l'OMS) durant la législature 2007-2011". Nous sommes en 2013 !
- En 2011, l'OFSP communiquait : "La Suisse a signé la convention le 25 juin 2004, exprimant ainsi la volonté du Conseil fédéral de mettre en œuvre le projet de l'OMS en Suisse. L'objectif à terme est la ratification."

¹ Institut de recherches économiques et régionales – Université de Neuchâtel – 1998

La répétition inlassable de la volonté d'agir du Conseil fédéral ne serait-elle pas un écran de fumée derrière lequel se cache son inaptitude à agir, voire même son hostilité par rapport à ce traité de santé publique ?

Monsieur le Conseiller fédéral, je fais appel à votre volonté de protéger la santé des citoyens et de mener avec l'énergie qui vous caractérise les démarches pour que le Conseil fédéral respecte ses engagements.

La convention-cadre de l'OMS est très claire sur un point : la **publicité**. Nous touchons là l'argument massue de cet empire félon qu'est l'industrie du tabac : influencer les adolescents à souscrire à la consommation du tabac. Il s'agit là d'une maladie pédiatrique² que les jeunes subissent inconsciemment grâce à la blandice de leur prédateur et à l'acquisition sans difficulté de cigarettes. En Suisse, chaque année 30'000, je précise bien 30'000, adolescents se font piéger. C'est énorme. La moitié d'entre eux est vouée à une mort prématurée et subira une fin de vie très douloureuse pour eux et leurs familles.

Ne pensez-vous pas, Monsieur le Conseiller fédéral, qu'il devient urgent que nos autorités ne soient plus mystifiées par le chant des sirènes de l'industrie du tabac. Que leurs oreilles soient opaques à ce langage délétère et que leur conscience soit guidée pour lutter contre ce problème fondamental de santé publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de ma parfaite considération.



Michel Chapalay

² Le tabagisme est une maladie. C'est même considéré aux USA comme une maladie pédiatrique dont le vecteur est l'industrie du tabac. L'addiction à la nicotine est indiquée dans la classification Internationale des Maladies (CIM) de l'OMS. Chaque année en Suisse, l'industrie du tabac entraîne dans cette addiction 30'000 mineurs (adolescents), profitant du fait qu'ils n'ont pas développé les facultés intellectuelles nécessaires leur permettant de «décider» de devenir fumeur en connaissance de cause. Ces jeunes sous-estiment fortement les conséquences sur leur vie future, quand ils ne les ignorent pas totalement, et tombent dans le tabagisme à un moment de leur vie où l'effet de la nicotine sur leur jeune cerveau est dévastateur et la plupart du temps irréversible. S'agissant de mineurs, il y a une responsabilité énorme des autorités fédérales, qui font preuve d'un laxisme affligeant en la demeure, quand ils ne favorisent pas carrément les intérêts de l'industrie, au détriment de la santé publique.